

Annonces légales

AVIS D'ENQUÊTES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la modification n° 6 du Plan Local d'Urbanisme Par arrêté n° U/2018/006 du 10/12/2018, le Maire de La Farède a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Farède, pour :

- favoriser la création de logements locatifs sociaux, en maîtrisant et en soignant la qualité des futurs quartiers d'habitat;
- rectifier une erreur matérielle.

Pour cela il sera nécessaire de :

- Majorer le pourcentage minimal de logements sociaux à réaliser pour chaque opération d'ensemble, dans les zones UB et AU affectées à l'habitat (hors AUH1),
- Créer un sous-secteur AUH2Ba1 destiné à accueillir à minima 75 % de logements locatifs sociaux,
- Modifier les orientations d'aménagement et de programmation sur le secteur de la Garbuda et des Servas,
- Modifier les dispositions de l'échéancier prévisionnel à l'urbanisation figurant au rapport de présentation.

Rectifier une erreur matérielle, consistant en une erreur dans la date mentionnée sur les pages de garde des documents de la modification n° 5 du PLU.

Modifier le rapport de présentation, le règlement, les documents graphiques et la liste des emplacements réservés, afin de les mettre en cohérence avec les modifications mentionnées ci-dessus.

Le projet de modification n° 6 du PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale.

A cet effet, M. Michel RIOUET, colonel de l'armée de terre (e.r.), a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier d'enquête seront tenues à la disposition des intéressés, en mairie de La Farède, au service de l'urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture. Elles seront consultables en ligne sur le site internet de la commune, www.lafaruede.fr, rubrique urbanisme, actualités et consultation du public. Un accès gratuit au dossier est également garanti sur un poste informatique, au service urbain de la mairie de La Farède aux jours et heures habituels d'ouverture.

L'enquête se déroulera du 14/01/2019 au 15/02/2019 inclus. La durée de l'enquête est de 33 (trente-trois) jours.

M. le commissaire enquêteur recevra en mairie de La Farède les :

- lundi 14.01.2019, de 9 h 00 à 12 h 00,
- mardi 22.01.2019, de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 30.01.2019, de 14 h 00 à 17 h 00,
- vendredi 15.02.2019, de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier mis à l'enquête pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, service urbanisme, place de la liberté à La Farède. Elles pourront également être adressées par courrier au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, à savoir en mairie de La Farède, ainsi que par courrier électronique à l'adresse suivante :

enquêtespubliques@plumodifs@lafaruede.fr

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la commune. Ils pourront être consultés à la mairie, au service de l'urbanisme pendant un an. Au terme de l'enquête, la modification n° 6 du PLU pourra être approuvée par le Conseil Municipal de La Farède.

CONVOICATIONS AUX A.G.



SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE VINICOLE « CELLIER DE LA CRAU »
LES VIGNERONS DE LA CRAU ET DES SOLLIES REUNIS - 83280 LA CRAU
Agréée sous le numéro 83 184 A, RC 783 059 680 RCS TOULON

AVIS

Les Sociétaires sont informés que l'Assemblée Générale ordinaire de la Coopérative Vinicole « Cellier de La Crau » est fixée au MÉRCHEDI 23 JANVIER 2019 à 10 heures, dans la salle de la distillerie « La Viroise ».

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

Rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2017/2018.

Rapport des commissaires aux comptes.

Approbation des comptes et quitus aux administrateurs.

Affectation à donner aux résultats et aux subdivisions reçues.

Constater la variation du capital social.

Approbation des indemnités allouées au Conseil d'Administration.

Renouvellement du tiers des administrateurs.

En cas d'insuffisance de quorum, une deuxième AGO aura lieu ultérieurement.

Le Président
LAMBERT Kévin

AVIS ADMINISTRATIFS

NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

LE PRINCE DE PROVENCE
EURL au capital de 10 263 094,01 €
Route Départementale 72 - 83550 VIDALUBAN
423 805 500 RCS DRAGUIGNAN

Suivant décisions de l'associée unique du 15/06/2018 le cabinet ADEQUATION AUDIT EXPERTISE - 1165 chemin des Campellieres - 06250 MOUGINS RCS CANNES 461 205 197 a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, et le CABINET BITTINI - 12 Place Général de Gaulle - 06800 ANTIBES, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Pour avis - La Gérance.

VIE DES SOCIÉTÉS

IMMATRICULATION

Suivant acte SSP du 30 octobre 2018 constitutive de la SAS :
ORIGIN CONCEPT & DESIGN
Capital social : 10 000 euros
Siège social : 720, AVENUE LOUIS BOZZO - PARC HORIZON A - 83000 TOULON
Objet : La création et commercialisation de tous produits, concepts et services, ayant un lien avec l'identité visuelle du professionnel ou son image commerciale ainsi que des services promotionnels, organisationnels et de décoration pour le professionnel.
Président : M. PAVAN Christophe demeurant 720, avenue Louis Bozzo - 83000 TOULON
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS TOULON.
Clause d'agrément: Les actions ne sont pas librement cessibles
Admission aux assemblées: Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives

SCI FONCIERE BORRON-DONNET
Société civile immobilière au capital de 500 000 euros
Siège social : Domaine de la Nartelle
9, avenue Peter Rubens - 83120 SAINTE MAXIME - 490 860 095 RCS FREJUS

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 10 décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Domaine de la Nartelle, 9 avenue Peter-Rubens - 83120 STE MAXIME au 170 A, boulevard de Grimaud - 83310 GRIMAUD à compter du 10 décembre 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Les modifications résultant du présent avis sont les suivantes :

Nouvelle mention : Domaine de la Nartelle, 9, avenue Peter-Rubens - 83120 SAINTE MAXIME
Ancienne mention : 170 A, Boulevard de Grimaud - 83310 GRIMAUD
Modifications seront faites au Greffe du Tribunal de commerce de Frejus.

Pour avis
La Gérance

PROFESSIONS DU CHIFFRE ET DU DROIT, COLLECTIVITÉS

PUBLIEZ VOTRE ANNONCE LÉGALE EN QUELQUES CLICS

- > Service gratuit
- > Accessible sur identification
- > Espace professionnel sécurisé
- Gérer vos publications légales ou celles de vos clients
- Publier dans les meilleurs délais
- Télécharger immédiatement vos devis et attestations de parution

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE DE PROXIMITÉ

04 93 18 71 49
legales@nicematin.fr

legales pro
vos ANNONCES EN 1 CLIC

TIRAGE DU MARDI
25 DECEMBRE 2018



GRAND LOTO du NOËL

Résultats du tirage du mardi 25 décembre 2018

5 bons numéros + somme	Aucun gagnant	Somme reportée aux tirages ultérieurs.	248 000 €
4 bons numéros + somme	100 codes GRAND LOTO de Noël	gagnants à 20 000 €	2 000 000 €*
4 bons numéros + somme	94	6 228,70 €	
3 bons numéros + somme	4 107	3 232,10 €	
3 bons numéros + somme	33 375	247,80 €	
2 bons numéros + somme	61 901	126,70 €	
2 bons numéros	502 554	57,20 €	
1 bon numéro	870 296	30,20 €	
1 bon numéro		9,20 €	

* Tirage des 100 codes GRAND LOTO de Noël opposés à 20 000 €

6 513 065 242 979 Jeux gagnants Loto 5 et 6 boules

A gagner, au tirage LOTO du mercredi 28 décembre 2018 :

2 000 000 €*

LUB ABONNÉS

CÔTÉ COMMUNAUTÉ : CET ESPACE EST POUR VOUS !

Vous faites partie de notre club de privilégiés et Var-Matin souhaite vous donner la parole. Cet espace vous est donc dédié pour vous permettre de nous faire part de vos expériences et donner votre avis sur des sujets qui vous intéressent.

PARLEZ DE VOTRE ASSOCIATION !

- > Vous avez créé une association ou vous en faites partie ?
- > Parler de son fonctionnement, de ses membres ou de ses futurs événements...
- > Faire sa promotion et sensibiliser ainsi de nouveaux membres

Écrivez-nous à marketing@nicematin.fr, en nous communiquant votre numéro d'abonné, ainsi qu'une photo ou un logo en haute définition, si vous le souhaitez. Votre texte ne doit pas dépasser 140 caractères maximum. Si le nombre de réponses est trop important, la sélection des parutions se fera par tirage au sort.



VENO GAGNANT A VIOLÉ

Résultats des tirages du mardi 25 décembre 2018

Mardi

3	8	11	14	16	20	30	31	33	38
40	42	52	54	55	57	58	59	62	63

Multiplicateur X 2

JOKER! 2 052 613

Multiplicateur X 2

JOKER! 6 513 065

JOUER COMPORTE DES RISQUES : SOULEMENT ENDETTEMENT...
APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

« VAR-MATIN »

Président - Directeur de la publication : Jean-Marc Fastorno
Directeur des rédactions : Denis Carreaux

Personnes physiques ou morales détenant au moins 10 % du capital : S.C.I.C. Nice-Matin et la Société Avenir Développement

Siège social et imprimerie : Société par actions simplifiée Groupe Nice-Matin
Capital 4 848 001,00 €
214, boulevard du Mercantour 06290 Nice Cedex 3 - tél. 04.93.18.28.38

Dépot légal à parution
CPPAP 0420 C 85894 - ISSN 0221-3524

Directeur éditorial et informations sur : www.nicematin.fr

Abonnements : 09 89 39 32 83 83
6 mois .. 210 € (T1)
12 mois .. 419 € (T1)
TIRAGE PRÉCÉDENT : Var-Matin : 42 888
Groupe Nice-Matin : 102 898

« VAR-MATIN » adhère au **A R E P**
Autorité de régulation professionnelle de la publicité
23, rue Auguste-Vaquerie - 75116 Paris

« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite. »